

## Synthèse

Le présent document a pour objet :

- de synthétiser la charte définissant les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein du [REDACTED]
- de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

### CONDITIONS D'ACCES

Le droit d'accès à l'ensemble des ressources est limité à des activités professionnelles. Il est temporaire et incessible et est attribué, après signature de la charte, sur demande du responsable hiérarchique et/ou médical et retiré si la qualité de l'utilisateur ne le justifie plus.

### MOT DE PASSE

L'accès au système d'information est caractérisé par la combinaison « profil/mot de passe » qui constitue la clé personnelle d'utilisation du compte et par conséquent ne doit être communiqué à qui que ce soit.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite et nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui.

Le mot de passe est une signature. Il est personnel et doit être choisi afin de n'être découvert par personne.

### CONFIDENTIALITE DE L'INFORMATION ET OBLIGATIONS DE DISCRETION

L'utilisation du système d'information se fait dans un cadre professionnel ; l'accès aux informations qu'il contient ne peut être effectué que dans le cadre d'une prise en charge justifiée (accès dossier patient, dossier agent...).

### SURVEILLANCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information ainsi que l'ensemble des moyens de communication peuvent donner lieu à traçabilité à des fins statistiques, d'optimisation, de sécurité ou de détection d'abus.

### PROTECTION DE L'INFORMATION

Il est important de ne stocker aucune donnée, ni aucun document sur les postes de travail. Le stockage de données privées sur des disques réseau est interdit. Les médias de stockage amovibles doivent être utilisés avec une très grande vigilance.

### MESSAGERIE

La messagerie électronique permet d'échanger des informations à vocation professionnelle. En toutes circonstances, les utilisateurs doivent adopter un comportement loyal et digne et s'imposer le respect des lois et notamment celles relatives aux publications à caractère raciste, diffamatoire, injurieux, pornographique.

Conformément aux recommandations de la CNIL, l'utilisateur ne doit pas diffuser à des tiers, au moyen d'une messagerie non sécurisée, des informations nominatives (ou indirectement nominative).

### INTEGRITE DE L'INFORMATION

Une information manquante, altérée ou indisponible peut constituer une perte de chance pour le patient.

### CNIL

La création de fichier contenant des informations nominatives (ou indirectement nominative) doit obligatoirement faire l'objet d'avis préalable à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

### SANCTIONS

Les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans la loi, dans la jurisprudence et dans la charte sont passibles de sanctions pouvant aller d'une suppression de droits à des poursuites administratives et/ou pénales.

*Ce document est une synthèse de la charte consultable sur l'intranet de la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications*

*L'informatique doit être au service de chaque citoyen.*

*Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques.*

(Article premier de la loi 78-17 du 6 janvier 1978)

### Préambule

La présente charte constitue une adjonction au règlement intérieur de [REDACTED], au sens de l'Article L1321-5 du Code du Travail.

Elle a pour but de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques et des services Internet, avec des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui.

### Définitions

Dans la présente charte on désignera par :

- **Ressources Informatiques** : Moyens matériels et logiciels (PC, copieurs, imprimantes, terminaux, périphériques...), moyens de communications (accès à internet, téléphonie...) mis à disposition par [REDACTED] à ses utilisateurs permettant le traitement informatisé de l'information.
- **Services Internet** : Mise à disposition par [REDACTED] de moyens d'informations et d'échanges divers : Web, messagerie, forum, intranet...
- **Utilisateurs** : Personnel [REDACTED] ayant accès ou utilisant les ressources informatiques et services internet.

### Accès aux ressources informatiques et services Internet

L'utilisation des ressources informatiques, l'usage des services Internet et du réseau ne sont autorisés que dans le cadre exclusif de l'activité professionnelle des utilisateurs conformément à la législation en vigueur.

L'accès à internet et aux ressources informatiques de [REDACTED] dans un usage personnel limité, occasionnel et non préjudiciable pour [REDACTED] est acceptable.

L'utilisation des ressources informatiques de [REDACTED] et la connexion d'un équipement sur le réseau sont en outre soumises à autorisations. Ces autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être cédées, même temporairement, à un tiers. Ces autorisations peuvent être retirées à tout moment. Toute autorisation prend fin lors de la cessation même provisoire de l'activité professionnelle qui l'a justifiée.

[REDACTED] pourra en outre prévoir des restrictions d'accès spécifiques à son organisation : Carte à puce d'accès ou d'authentification, filtrage d'accès sécurisé, contrôle des équipement informatique sur le réseau...

### Règles d'utilisation, de sécurité et de bon usage

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale et aussi à celle de [REDACTED]. L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins

personnelles.

En particulier :

- Il doit appliquer les mesures de sécurité de [REDACTED].
- Il doit assurer la protection de ses informations et il est responsable des droits d'accès qu'il donne aux autres utilisateurs (Internet, logiciels métiers, fichiers bureautiques, messagerie...). Il lui appartient de protéger ses données en utilisant les différents moyens de sauvegarde individuels ou mis à sa disposition par [REDACTED].
- Il doit signaler toute tentative de violation de son compte et, de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater.
- Il doit suivre les règles en vigueur au sein de [REDACTED] pour toute installation de logiciel.
- Il choisit des mots de passe sûrs, gardés secrets et en aucun cas ne doit les communiquer à des tiers.
- Il s'engage à ne pas mettre à la disposition d'utilisateurs non autorisés un accès aux systèmes ou aux réseaux, à travers des matériels dont il a l'usage.
- Il ne doit pas utiliser ou essayer d'utiliser des comptes autres que le sien ou de masquer sa véritable identité.
- Il ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données autres que celles qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement.
- Il ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre-service sans se déconnecter en laissant des ressources ou services accessibles.
- Il ne doit pas se connecter ou déposer des documents sur un serveur de [REDACTED] autrement que par les dispositions prévues par les responsables Informatique.
- Il ne doit pas se livrer à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le bon fonctionnement des serveurs de [REDACTED] auxquels il accède.

### Conditions de confidentialité

L'accès par les utilisateurs aux informations et documents conservés sur les systèmes informatiques doit être limité à ceux qui leur sont propres, et ceux qui sont publics ou partagés.

En particulier, il est interdit de prendre connaissance d'informations détenues par d'autres utilisateurs, quand bien même ceux-ci ne les auraient pas explicitement protégées. Cette règle s'applique également aux conversations privées de type courrier électronique dont l'utilisateur n'est destinataire ni directement, ni en copie.

Si, dans l'accomplissement de son travail, l'utilisateur est amené à constituer des fichiers tombant sous le coup de la loi Informatique et Libertés, il devra faire la demande au Secrétaire Général qui fera la déclaration à la CNIL. Il est

rappelé que cette autorisation n'est valable que pour le traitement défini dans la demande et pas pour le fichier lui-même.

### **Respect des droits d'auteurs**

En application du code de la propriété intellectuelle, la représentation, la reproduction intégrale ou partielle ou la diffusion d'une œuvre par quelque moyen que ce soit est soumise à autorisation préalable de l'auteur.

Le téléchargement de logiciels ou d'œuvres protégées, sans autorisation sont strictement interdits et peuvent engager la responsabilité de [REDACTED]

### **Droit à l'image**

Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui, l'utilisation de toute représentation est soumise à l'autorisation de la personne représentée ou de son représentant légal si elle est mineure.

En aucun cas ces représentations ne peuvent faire l'objet d'activités commerciales et être redistribuées.

### **Préservation de l'intégrité des systèmes informatiques**

L'utilisateur s'engage à ne pas apporter volontairement des perturbations au bon fonctionnement des systèmes informatiques et des réseaux que ce soit par des manipulations anormales du matériel, ou par l'introduction de logiciels parasites connus sous le nom générique de virus, chevaux de Troie, logiciels espions...

Tout travail risquant de conduire à la violation de la règle définie dans le paragraphe précédent, ne pourra être accompli qu'avec l'autorisation du responsable informatique de [REDACTED] et dans le strict respect de ses règles qui auront alors été définies.

### **Usage des services Internet (Web, messagerie, forum, intranet, réseaux sociaux...)**

L'utilisateur doit faire usage des services Internet dans le cadre exclusif de ses activités professionnelles et dans le respect de principes généraux et des règles propres aux divers sites qui les proposent ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

En particulier :

- Il ne doit pas usurper l'identité d'une autre personne et il ne doit pas intercepter de communications entre tiers.
- Il ne doit pas utiliser ces services pour proposer ou rendre accessible aux tiers des données et informations confidentielles ou contraires à la législation en vigueur.
- Il doit faire preuve de la plus grande correction à l'égard de ses interlocuteurs dans les échanges électroniques par courrier, forums de discussions...
- Il ne doit pas émettre d'opinions personnelles étrangères à son activité professionnelle susceptibles de porter préjudice à l'entreprise.
- Il doit respecter les lois et notamment celles relatives aux publications à caractère injurieux, raciste, pornographique, diffamatoire.
- Il est interdit de consulter des sites et des pages internet qui présentent un contenu relevant du droit pénal (tels que : pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la violence ou à des crimes ou délits, discrimination sexuelle, etc..).
- Il est interdit de participer à des jeux de hasard, d'argent ou de s'impliquer dans le blanchiment d'argent au moyen d'Internet.

- La messagerie est réservée à un usage professionnel. La confidentialité est garantie.
- Les utilisateurs de la messagerie doivent garder une attitude active de communication : ils doivent se connecter régulièrement, relever leur boîte aux lettres.
- L'utilisation inappropriée des réseaux sociaux est inacceptable, par exemple : la publication de contenus dénigrant l'entreprise, la publication de commentaires diffamatoires contre des collègues, des usagers ainsi que le partage d'informations confidentielles...
- Il se doit de distinguer l'utilisation des services Internet faite dans un cadre institutionnel ou dans un cadre personnel.

[REDACTED] ne pourra être tenue pour responsable des détériorations d'informations ou des infractions commises par un utilisateur qui ne se sera pas conformé à ces règles.

### **Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources**

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés.

### **Rappel des principales lois françaises**

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter la législation française dans le domaine de la sécurité informatique :

- La loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté" ;
- Le code du Travail, Article L1321-5 sur le règlement intérieur ;
- La législation relative à la fraude informatique, (articles 323-1 à 323-7 du Code pénal) ;
- La loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- Le code de la propriété intellectuelle ;
- Le code des postes et des communications électroniques ;
- La loi 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe dite "Loi Gayssol" ;
- La loi 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques ;
- La loi 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet dite "Hadopi" ;
- L'article 9 du code civil sur le respect de la vie d'autrui ;
- La législation relative à l'atteinte de la vie privée (articles 226-1, 226-2 et 226-8 du Code pénal).

### **Infractions**

Le non-respect des dispositions de cette présente charte peut entraîner des sanctions disciplinaires telle que définies dans le règlement intérieur de [REDACTED], dans le respect des droits de la défense de l'intéressé.

### **Application de la charte**

La présente charte s'applique à l'ensemble des employés de [REDACTED] tous statuts confondus, utilisant les moyens informatiques de [REDACTED] ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance.

*Engagement personnel*

Je soussigné(e),

Madame

Monsieur

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom usuel : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_

utilisateur des moyens informatiques et du réseau du Centre Hospitalier [REDACTED]  
[REDACTED], déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte, et m'engage à les respecter ainsi que les versions ultérieures qui seront mises en œuvre par l'établissement.

Fait à Moissac, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

**A renvoyer complété au service Informatique.  
Ce document conditionne l'ouverture de vos droits  
d'accès informatiques.**

**La charte est consultable sur l'Intranet de l'Établissement**